

# Devoir de mémoire

N° 20

Collectif Sauvegarde des Cimetières d'Oranie



SEPTEMBRE 2016

## LA CONTINUITE et LES PERSPECTIVES

**N**ous fêtons aujourd'hui la publication de notre numéro 20 de « **DEVOIR DE MEMOIRE** ». Merci à toutes et tous de votre fidélité de présence au sein de notre cher **CSCO**  
Depuis la dernière parution les Administrateurs et le Bureau se sont attachés à prévoir l'avenir selon plusieurs axes de travail :

❖ **maintien et développement des contacts bien sûr avec nos adhérents et nos amis Oraniens**, (Exposition à Nice « **Au soleil des deux rives** » en Juin et exposition à **Port Vendres** en Octobre, stand du CSCO à Nîmes pour la fête de l'Ascension ) mais aussi avec nos correspondants Algériens acquis à notre travail de réhabilitation ; pendant ce temps nous sommes entrés en contact avec de nouveaux élus (Régions en particulier) de toutes tendances politiques dans le but triple de présenter notre association, les impliquer dans sa défense et tenter d'obtenir de nouvelles subventions . Cette dernière démarche commence à porter ses fruits et notre Trésorerie s'en trouve renforcée, ce qui permet la suite de nos travaux (détails qui vous seront exposés en Assemblée Générale en Janvier 2017)

## Le mot du Président

❖ **confirmation des travaux de réhabilitation prévus en particulier sur RIO SALADO** et prospectives de nouveaux chantiers dont des estimations en cours de devis sur Saida et Sidi Bel Abbas. Il est à noter par ailleurs que les nouveaux décrets parus au J.O prévoient des travaux de regroupement concernant la partie de confession Israélite de certaines nécropoles d'Algérie)

Bien entendu ces devis et suivis de chantier ne se font pas à l'aveugle et dans ce but une mission de travail de quatre membres (Nadège **Diaz**, Nicole **Botella**, Louis de **Santa Barbara** et JJ **Lion**) se rendra sur place du 1° au 7 Octobre prochains .Les résultats de cette visite (rencontres prévues avec le Préfet, le Maire, le Consul et l'Evêque d'Oran ainsi qu'avec les Maires de Rio et de Bel Abbas et probablement un représentant de la municipalité de Saida) feront l'objet d'un numéro complémentaire de « Devoir de Mémoire » en Décembre prochain.

❖ **La communication**, mission portée par Jean Paul **Grau**, Nadège **Diaz** ainsi que Roger – Maguy **Gonzalez** donne des résultats probants : augmentation de la fréquentation du site et arrivée de nouveaux membres avec en particulier un effort sur l'adhésion directe d'amicales de villes et villages. Plus nos rangs se resserrent et plus nous devons « jouer collectif » si la pédiégritude, son vécu, son passé, sa mémoire et ses nécropoles veulent perdurer dans l'action immédiate, la représentativité et le passage aux générations futures. Un grand merci en ce sens à « **l'Echo de l'Oranie** », le « **Cercle Algérieniste** », le « **CDHA** » d'Aix en Provence, et bien entendu **l'AORR** avec et grâce à qui nous partageons les locaux de notre siège à **Marseille**. Toutes ces associations se font le relais de nos actions.

Un grand projet : un des axes de travail de la mission sur Oran en Octobre sera de préparer avec les Autorités locales concernées **le voyage que nous organiserons du 15 au 21 Septembre 2017** (en association avec l'AOBR) avec un axe triple :

- nous rendre sur nos nécropoles et nos villes et villages,
- remonter sur le **Murdjadjo** pour admirer et prier Notre Dame de **Santa Cruz** sa basilique et ses infrastructures rénovées (avec, entre autres, une minime mais symbolique participation financière du CSCO). Dans ce cadre aussi nous travaillons pour le « Devoir de Mémoire ».
- écrire ensemble une nouvelle page d'amitié partagée

Malgré la période estivale nous ne sommes pas restés les bras croisés. Nous croyons en nos buts et nos statuts. Nous savons pouvoir compter sur vous ; merci de votre fidélité et de votre constante attention.

Tout le Bureau et les Administrateurs restent attentifs à vos remarques et questionnements.

A bientôt.

5 JUILLET 1962 / 2016

NÎMES Santa Cruz



*Autant de ferveur et visiblement encore beaucoup de douleur...Cinquante quatre ans après .Le drame reste toujours aussi présent dans les mémoires.*

*Ce massacre du 5 juillet 1962 ne s'effacera pas tant il a marqué notre vie et aura été déterminant dans notre parcours :*

*deuil pour beaucoup, arrachement du sol natal pour tous ignorance politique...*

*L'hommage rendu aux victimes est toujours émouvant quand il se traduit par le silence et le recueillement.*

*C'est ce que nous avons vécu en ce 5 juillet 2016*



cimetières

militaires

d'Oranie



Dépendant de l'[Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre](#), établissement public placé sous la tutelle du [Ministère de la défense et des Anciens combattants](#), **le service des anciens combattants** met en œuvre, à travers un accueil personnalisé des vétérans, des prestations dans les domaines social, médical et administratif."

Comme tous les services de l'État à l'étranger, il est placé sous l'autorité de l'Ambassadeur de France. Son activité a été suspendue en 1994 mais a tout d'abord repris, en février 2004, avec le suivi de l'appareillage orthopédique des 500 grands mutilés de guerre de l'Armée française résidant en Algérie. Il s'agit quasi exclusivement de vétérans blessés au combat au cours de la seconde guerre mondiale.

Ensuite, à partir de 2005, il a assuré, toujours pour le compte du [Ministère de la défense, \(Secrétariat Général pour l'Administration – Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives\)](#) l'entretien des nécropoles militaires françaises d'Algérie :

- ▶ la nécropole du "Petit Lac" à Oran où reposent, dans un site de 8 hectares, plus de 10000 militaires français. Ce site comprend également un carré britannique relevant de la "War Grave Commission".
  - ▶ le cimetière marin de Mers El Kebir où reposent 1.297 marins morts au cours de l'attaque du 4 juillet 1940.
- Ces deux sites ont fait l'objet au cours des dernières années d'une réhabilitation complète : plus de 500 000 euros ont été consacrés à ces opérations depuis 2005.

## Regroupement de sépultures européennes en Algérie

Arrêté du 26 mai 2016

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,  
Vu le [décret n° 68-728 du 7 août 1968](#) portant publication de l'échange de lettres des 29 avril et 20 juin 1968 entre la France et l'Algérie concernant le regroupement des sépultures civiles françaises situées dans certains cimetières d'Algérie ;

Vu le plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie, annoncé par le Président de la République le 3 mars 2003, à Alger ;

Vu l'arrêté n° 16/004 du 14 mars 2016 du ministère de l'intérieur et des collectivités locales algérien portant autorisation de regroupement des cimetières européens en Algérie (cimetières chrétiens et cimetières juifs),

Arrête :

### Article 1

Sur le fondement des propositions formulées par l'ambassadeur de France en Algérie et de l'arrêté du ministère de l'intérieur et des collectivités locales algérien du 14 mars 2016 susvisé, un regroupement en tombes collectives ou ossuaires, selon le cas, de sépultures européennes en Algérie est engagé selon le tableau annexé au présent arrêté.

### Article 2

Les familles pouvant justifier par tout moyen de la sépulture de parents dans les cimetières mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté disposent, à compter de la date de publication du présent arrêté au Journal officiel de la République française, d'un délai de six mois pour faire savoir au consul général territorialement compétent si elles souhaitent effectuer le transfert en France, à leurs frais, des restes mortels de leurs défunts.

### Article 3

Les informations relatives aux modalités de ce transfert font l'objet d'une fiche technique que les familles mentionnées à l'article 2 du présent arrêté peuvent obtenir en se mettant en rapport avec :

- le ministre des affaires étrangères et du développement international, direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, sous-direction de l'administration des Français, 27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15 ;
- [le consul général de France à Alger](http://alger.ambafrance-dz.org), 25, chemin Abdelkader-Gadouche, Hydra, 16035 Alger, internet : <http://alger.ambafrance-dz.org> ;
- [le consul général de France à Annaba](http://annaba.ambafrance-dz.org), 1, rue Gouta-Sebti, BP 323, 23000 Annaba, internet : <http://annaba.ambafrance-dz.org> ;
- [le consul général de France à Oran](http://oran.ambafrance-dz.org), 1, rue Aïmeur-Brahim, 31000 Oran, internet : <http://oran.ambafrance-dz.org>.

*Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, l'ambassadeur de France en République algérienne démocratique et populaire, le consul général de France à Alger, le consul général de France à Annaba et le consul général de France à Oran sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.*



Jean-Pierre VICENTE

Délégué du CSCO  
organise une exposition  
Nous vous attendons nombreux

**Le 15 et 16 octobre 2016**  
**Centre culturel de port vendres**



## BULLETIN d'ADHESION

ANNEE **2016**

A adresser à : **CSCO 3 Boulevard ARRAS**  
**13004 MARSEILLE**

NOM et Prénom : .....

LIEU de NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

Téléphone fixe : .....PORTABLE : ..... E-mail : .....

Nouvel abonnement :

CHEQUE :

COTISATION : **20€** :

Renouvellement : **2016**

ESPECES :

DON :

MONTANT : .....€

DATE : .....

SIGNATURE

**COMITE de REDACTION**  
Roger **GONZALEZ**  
Nicole **BOTELLA**  
Gérard et Martine **CAMPELLO**  
Guy **MONTANER**  
Jean-Paul **GRAU**

*Collectif Sauvegarde des Cimetières d'Oranie*  
**SIEGE**  
3 Boulevard ARRAS  
13004 MARSEILLE  
09 83 49 52 50  
e-mail [cscnational13@bbox.fr](mailto:cscnational13@bbox.fr) [CSCO-adherents@orange.fr](mailto:CSCO-adherents@orange.fr)  
**SITE** : [csc.e-monsite.com](http://csc.e-monsite.com)

**PERMANENCES**  
Aix-en-Provence : 06 11 88 21 08  
DRAGUIGNAN : 06 11 50 28 35  
LYON : 06 09 77 5152  
MARSEILLE : 06 86 81 07 16  
NICE : 06 68 02 41 75  
NIMES : 06 72 29 58 40  
PARIS : 06 16 98 70 58